

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1609

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Bellegarde et appartenant à la SNC Château Bérard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de permettre l'aménagement du chemin de Bellegarde à Rillieux la Pape, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 360 mètres carrés environ, dépendant d'un tènement actuellement cadastré sous le numéro 101 de la section BC, étant précisé par ailleurs que la surface réellement acquise sera celle résultant du document d'arpentage en cours d'établissement.

Aux termes du compromis qui a été établi, la SNC Château Bérard, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder à titre gratuit en application des dispositions de l'arrêté de lotissement n° 69 286 01 00002 ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de lotissement n° 69 286 01 00002 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 - exercice 2004 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 pour un montant de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,